

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT et DE CIRCULATION**

Le Maire de Thiescourt,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route notamment les articles L411-1 et R 418-1 et suivants;

VU la demande présentée par **la société LES DEMENAGEURS BRETONS et Mme Léa VANDENBERGHE**,

Considérant que pour permettre d'exécution du stationnement, **et notamment le stationnement d'un véhicule de 8m de long au 37 bis Grande Rue** à Thiescourt,

Afin d'assurer la sécurité de tous, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : La **société LES DEMENAGEURS BRETONS** est autorisée à stationner son **véhicule** au **37 bis Grande Rue** de Thiescourt afin de pouvoir effectuer le déménagement de **Mme Léa VANDENBERGHE**.

Cette autorisation est valable le **lundi 25 août 2025 de 8h00 à 19h00**.

ARTICLE 2 : L'entreprise **LES DEMENAGEURS BRETONS** s'engage à prévoir la mise en sécurité, la signalisation et le respect des règles de sécurité et procéder à l'affichage du présent arrêté.

L'entreprise sera tenue de réaliser une protection efficace des piétons et des véhicules.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois suivant sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'Amiens.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de Thiescourt,
- La Gendarmerie de l'Oise,
- L'entreprise **LES DEMENAGEURS BRETONS**.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



A Thiescourt, le 28 juillet 2025

Le Maire

François GOMEZ